



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

CONVOCATION DU 9 OCTOBRE 2023

La séance est ouverte sous la présidence d'Anne-Marie DELOUBES, Maire.

PRÉSENTS :	Maire :	DELOUBES Anne-Marie		
	Adjoints :	ASSE-ROTTIER Jocelyne	DOUYÈRE Olivier	HARASSE Jean-Pierre
		PASQUIER Régis		
	Conseillers :	DUFOUR-BRAY Stéphanie	HERRAULT Anthony	GIRAULT Sylvère
		ANGERS Jocelyne	PASQUIER Aurore	PAINÉAU Sandrine
		CHANTEPIE Christiane	PAINÉAU Jean-Marc	GODMER Elodie
		BOUCHÉ Jean-Marie		
ABSENTS EXCUSES		Anita GENET donne procuration à Olivier DOUYERE		
		Florence CANDELE donne procuration à Anne-Marie DELOUBES		
		Roch GASNOT		
ABSENT		TROCHON Eric		

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire expose à l'assemblée qu'elle a été sollicitée par l'Association du Centre Social Lares pour un éventuel partenariat avec la Commune.

Elle laisse la parole à Mesdames Marchand, Présidente, et Portail, Directrice, pour présenter les projets et activités de l'Association Lares, créée en 1981 et basée sur la commune de Montfort le Gesnois.

L'Association du Centre Social Lares propose des espaces de rencontres et d'activités. Ses missions sont définies dans un projet social dont les 4 axes sont les suivants : santé/bien-être, accompagnement citoyen, mobilité, famille/parentalité.

Dans le cadre de ses animations, l'association organise notamment des rencontres conviviales dans 4 communes de la Communauté de Communes. Elle ouvre également une épicerie solidaire à Tresson quelques heures tous les 15 jours.

Afin de faire bénéficier les habitants de Bouloire de ses services et de ses activités, l'Association du Centre Social Lares propose à la Commune de faire acte de candidature. La participation financière demandée est de 9 € par habitant et par an.

A la fin de leur intervention, Madame le Maire remercie les représentantes de l'Association Lares.

\*\*\*\*\*

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Est désignée secrétaire de séance : Christiane CHANTEPIE

### **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du procès-verbal de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 4 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **Le Maire propose une modification de l'ordre du jour :**

### **Ajout du dossier suivant :**

- Mise à disposition gratuite de la salle polyvalente au profit de l'Association des Parents d'Elèves (APE)

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette modification de l'ordre du jour.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non-inscrits à l'ordre du jour :

- M. HERRAULT : Difficultés de circulation avec des travaux à l'angle rue Montreuil et rue du Jeu de Paume
- M. GIRAULT : Aire de camping-cars, bac de collecte des déchets pour la radio Ornithorynque
- Mme ANGERS : Eclairage rue de la Petite Charmoie, Demande de bancs, publication du PV de la séance précédente
- Mme PASQUIER : Affichage au rond-point de La Poste

## **1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS**

- **SCHÉMA DIRECTEUR** : Le jeudi 28 septembre dernier, une réunion a eu lieu avec Mme Alice Frayard du bureau d'étude IRH Ingénieur Conseil pour présenter le rapport des phases 1 et 2 du schéma directeur.

Le Maire donne la parole à M. DOUYERE, adjoint délégué à l'urbanisme et aux réseaux, qui apporte des précisions sur le rapport d'IRH. Il présente les tableaux et la carte des chiffres relevés par temps de pluie.

L'anomalie principale constatée est la récupération des eaux de surface « propres » par la station d'épuration. Il explique que lorsqu'il tombe 1ml/h (1 litre d'eau au m<sup>2</sup> par heure), le réseau récupère 111 m<sup>3</sup> par heure. Le poste de relèvement de Gué Marie ne peut envoyer que 40 m<sup>3</sup> par heure en traitement à la station d'épuration. Le reste est donc déversé dans le milieu naturel.

Afin d'éviter que les eaux pluviales se retrouvent dans le réseau collectif, M. DOUYERE précise que les nouvelles constructions doivent impérativement traiter les eaux de pluie sur la parcelle, par des systèmes de récupérateurs, de filtration... Il ajoute qu'actuellement le mauvais fonctionnement du réseau d'assainissement par temps de pluie provoque un blocage au niveau de la constructibilité sur la commune. En effet, la DDT n'autorise que 9 constructions sur les 3 ans à venir. Il précise que le réseau et la station fonctionnent correctement par temps sec.

M. DOUYERE fera une restitution complète de ce rapport au GTP lors de la prochaine réunion.

- **ENS DE GOHAN** : Le 29 septembre, une réunion de travail sur le programme d'actions du futur document de gestion établi par le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir a eu lieu. La rédaction des fiches actions doit maintenant avoir lieu, avant une réunion de restitution du plan de gestion qui est prévue pour fin 2023-début 2024.

- **PERSONNEL** : M. Jean-Philippe LESPAGNOL, agent du service technique, a fait une demande d'exercice à temps partiel pour un service à mi-temps pendant un an à compter du 2 janvier 2024. Ce qui fera au total 1,5 poste en moins au service technique, avec la disponibilité de Jérémy Gauthier.

Comme indiqué lors du dernier conseil municipal, un audit concernant le service administratif a eu lieu. Tous les agents ont été reçus et écoutés par le conseiller en pilotage. Celui-ci doit prochainement me rendre compte de cet audit et me donner les conseils nécessaires à suivre.

- **FORUM DES ASSOCIATIONS** : Une réunion a eu lieu le 3 octobre dernier afin de faire le bilan du forum des associations qui s'est tenu le samedi 9 septembre. Toutes les associations s'accordent à dire que la journée a été une vraie réussite. La date du samedi 7 septembre 2024 est déjà retenue pour le forum 2024.

- **NOUVEAU COMMERCANT** : Le magasin C'TENDANCE, de prêt-à-porter et accessoires, a ouvert ses portes samedi dernier 14 octobre. Il se situe près de la pizzeria.

- **ÉTABLISSEMENTS ROMET** : J'ai reçu, récemment, Madame Bureau, responsable des Établissements Romet, situés rue de la Mare au Bleu. Après quelques échanges concernant le prix d'achat, il a été retenu le prix de 8€ le m<sup>2</sup> HT, s'alignant ainsi sur le prix des terrains situés dans la zone artisanale de la Vollerie. La superficie totale de vente serait d'environ 1264 m<sup>2</sup>. Lors de la négociation, Madame Bureau nous a proposé de prendre à sa charge la reconstruction du chenil existant et la clôture du terrain qui mesure environ 70 ml. Nous allons maintenant faire procéder au bornage du terrain.

Il sera demandé aux établissements Romet de prendre en charge les frais de bornage puisqu'ils sont les demandeurs de la division de la parcelle en vue de son acquisition.

- **ANCIEN SILO LECOMTE** : J'ai rencontré également, le 5 octobre dernier, M. Pierre-Alexis HÉQUET, responsable des Établissements AGRI-NÉGOCE. Je voulais faire avec lui, le point sur les anciens bâtiments Lecomte, situés rue de La Gare. M. Héquet m'a dit que la Société Agri-Négoce est en cours d'acquisition des parcelles entourant les silos de la Georgettière afin de construire de nouveaux bâtiments. Concernant les bâtiments Rue de la Gare, ils ne seront pas en vente avant 2 ou 3 ans. Il ne s'oppose pas pour que la commune fasse une étude de faisabilité sur ce site situé au cœur du centre-ville.

- **AIRE DE CAMPING-CARS** : Récemment nous avons obtenu les chiffres du bilan de la saison estivale de juin, juillet et août 2023, concernant notre aire de camping-cars. Nous avons une évolution de 46% du nombre de nuits par rapport à l'année 2022, soit 641 nuits en 2023 pour 439 en 2022. Le chiffre d'affaires atteint quasiment 3000€ contre 2000€ en 2022. Le taux de fréquentation est de 58%.

- **CIMETIERE** : Nous commençons à effectuer la reprise administrative des concessions expirées dans le cimetière. 116 concessions de terrain + 7 concessions de columbarium sont concernées. Pour cela, nous avons entrepris la construction d'un ossuaire qui se situera en bas du cimetière, près du portail, derrière le préau.

- **ECO PÂTURAGE** : Les travaux de clôture de la parcelle destinée à recevoir des moutons pour l'éco pâturage dans la zone ENS ont commencé. Les moutons devraient arriver dans les prochaines semaines.

- **MAS SIMONE VEIL** : Le samedi 28 octobre 2023 à 11h aura lieu l'inauguration de la MAS Simone Veil, située 22 Rue Jean Rostand à Bouloire. Toute l'équipe municipale est invitée.

- **JOURNAL MUNICIPAL** : Mme le Maire propose de réunir un groupe de travail début novembre à 20h pour la constitution du journal communal qui devra paraître en début d'année.  
Les membres du GTP sont les suivants :

Anne-Marie DELOUBES	Jean-Pierre HARASSE	Jocelyne ASSE-ROTTIER
Olivier DOUYERE	Anita GENET	Régis PASQUIER
Jean-Marie BOUCHE	Elodie GODMER	Sandrine PAINEAU
Jocelyne ANGERS	Anthony HERRAULT	

## INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GESNOIS BILURIEN PAR M. BOUCHÉ :

Deux conseils communautaires ont eu lieu depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Les principaux points évoqués :

-Le FPIC : les propositions que j'avais évoquées lors de la dernière réunion du conseil municipal ont été retenues par le conseil communautaire et je confirme donc que, pour notre commune, l'attribution sera de 31.301€ alors qu'avait été inscrite au Budget 2023 une recette de 29.520€.

-Mr Mongella a présenté la Saison culturelle 2023-2024 préparée par l'Association Epidaure dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs de financement conclue en Juillet dernier. Elle donnera lieu à 59 représentations de 18 spectacles programmées sur 9 communes du territoire.

-Ordures Ménagères : le rapport d'activité 2022 du Syvalorm a été présenté par Jean-Claude Lecomte. Cette question a déjà été évoqué dans notre conseil municipal du 4 Septembre par Christiane Chantepie qui est l'une des 8 délégués titulaires (avec Jocelyne Angers en tant que suppléante) qui représentent la CdC au Conseil du Syvalorm.

JC Lecomte a mis l'accent sur un point particulier :

Le grand projet d'évolution en cours est la mise en service d'un grand centre de tri interdépartemental à Parçay-Meslay près de Tours. Le Syvalorm et 9 autres collectivités d'Indre et Loire, du Loir et Cher et de la Sarthe y enverront leurs emballages et les papiers des collectes sélectives à partir du site du Ganotin qui a été reconverti pour devenir une base de transfert des déchets.

Certains élus se sont interrogés sur l'intérêt pour la CdC d'envoyer ses déchets en Indre et Loire. Mr Lecomte a rappelé que l'usine d'incinération du Mans, avec ses 2 fours, était à saturation et ne pouvait accueillir de nouveaux volumes de déchets.

-Projet de création d'espaces de coworking : il s'agit d'un réel besoin accentué par la période Covid. Initialement, il était envisagé d'en créer deux dans les gares de Montfort et Connerré-Beillé. Pour des raisons diverses, cela s'avère compliqué. Il est envisagé aujourd'hui d'en créer un seul qui serait situé dans le secteur de la Pécardière ou sur le terrain de la CdC.

-Réseau Initiative Sarthe : la Communauté de Communes adhère à cette association qui, sous l'égide de la Région, a pour objet d'aider les porteurs de projet de création ou de reprise d'une entreprise à construire et faire avancer ce projet.

Son aide se manifeste notamment par l'octroi de Prêts d'Honneur à taux 0 qui présentent l'intérêt aussi de déclencher des prêts bancaires associés.

Ainsi en 2022, 6 projets de notre territoire ont bénéficié d'une aide de cette nature. Des prêts d'honneur pour un montant total de 105.000€ ont été attribués, permettant l'octroi de prêts bancaires d'un montant de 877.000€

Parmi ces 6 dossiers, 2 à Bouloire : Lionce Industries et Boris Laude pour la reprise de l'Auberge du Château.

Auparavant avaient bénéficié du dispositif, Nicolas Guillard (entreprise de charpente-couverture), Franck Herbelin (reprise de Bar-Tabac) et Stéphane Dupailon (entreprise de Taxi).

-La société Récréa qui exploite actuellement le Complexe Aquatique Sittelia a présenté son rapport d'activité 2022. Après une période très difficile en 2020-2021, tous les chiffres sont à la hausse. 149.000 entrées ont été enregistrées. Seul bémol : pour les scolaires, on n'a pas encore retrouvé les niveaux de fréquentation d'avant la crise Covid.

La convention de DSP conclue avec Récréa arrive à expiration fin 2023. Un appel d'offres a été lancé il y a plusieurs semaines. Deux candidats seulement se sont manifestés : Récréa donc et Vert Marine. Les deux dossiers sont en cours d'examen.

-Nouvelle offre de transports collectifs Illygo : J'ai déjà évoqué le contrat opérationnel mobilité conduit par le Pays du Mans. Parmi les actions envisagées : la création d'une ligne express de Bus entre Bouloire et Le Mans, en complément de la ligne Aléop 215.

L'état d'avancement du projet a été présenté lors d'une réunion de la Commission Aménagement, Habitat et Mobilités qui s'est tenue mercredi dernier.

L'idée serait que la ligne parte de l'arrêt actuel de bus Aléop à proximité d'Epidaure et desserve plusieurs points d'arrêt : La Vollerie, Pescheray, Le Breil, Soullitre, Ardenay et Champagné. Le point d'arrivée se situerait au Mans aux Maillets pour assurer transition avec le tramway. 8 allers et retours quotidiens seraient assurés avec un temps de trajet de 45 minutes. Il est prévu de mettre en œuvre ce nouveau service courant 2025.

-Proposition de prestation Eco-Finances : la CdC propose aux communes du territoire de faire appel de manière mutualisée à une prestation de l'organisme spécialisé Eco Finance. Il s'agit de réaliser un Diagnostic des Bases Ménages des communes en détectant les anomalies telles que les logements restés en catégories insalubres, les coefficients d'entretien, les éléments de confort non conformes à la réalité, les piscines non déclarées etc.

Ce travail doit permettre d'assurer une meilleure équité fiscale entre contribuables, une augmentation des ressources fiscales sans toucher aux taux en vigueur.

Comme on le sait, la CCID est amenée chaque année à se prononcer uniquement sur les immeubles ayant fait l'objet de construction ou d'extension l'année précédente.

Le coût de l'opération est de 990€ HT par an pendant 4 ans. Il doit donc être largement amorti par les nouvelles ressources fiscales enregistrées.

Plusieurs collectivités de notre environnement ont déjà fait appel à Eco-Finance pour cette prestation. C'est le cas par exemple de la commune de Saint-Michel de Chavaignes au Printemps dernier. Pour un coût de 4.000€, ont été identifiés un ensemble d'anomalies qui, une fois corrigées, entraîneront un surcroît de recettes fiscales en 2024 de l'ordre de 20.000€.

## **2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

### **2.1 TRAVAUX BÂTIMENTS, VOIRIE, RÉSEAUX ET AUTRES TRAVAUX**

#### **D01 – CRÉATION D'UNE ALLÉE PIÉTONNE ENTRE L'ÉCOLE ET LA SALLE POLYVALENTE**

Le Maire expose à l'assemblée qu'afin de faciliter et de sécuriser les déplacements piétonniers entre l'école René Cassin et le parking de la salle polyvalente (cours des élèves au gymnase, enfants qui prennent le car, parents qui se garent sur le parking de la SP), la création d'une allée piétonne qui passerait par le stade a été étudiée pour relier les deux sites.

Les travaux consisteraient à décaper la terre sur une longueur de 138 ml et une largeur de 1,60 m et à poser des dalles en béton désactivé sur une chape ciment.

Le Maire informe que plusieurs entreprises ont été sollicitées pour la réalisation de cette opération et que 3 ont répondu. Elle présente les devis :

- PLAIS-DAGUENET : 18 839,94 € HT
- CAP-ECO-LOGIS : 19 288,78 € HT
- CLOUET : 18 573,20 € HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le devis de l'entreprise CLOUET, celui-ci étant le moins cher pour des prestations identiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix pour :

- valide le devis de société CLOUET pour la création d'une allée piétonne entre l'école et le parking, pour un montant de 18 573,20 € HT,
- dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2023,
- donne pouvoir au Maire, ou son représentant, pour signer les documents correspondants à cette décision.

#### **D02 – RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – TRANCHE 3**

Le Maire informe l'assemblée que suite aux réunions du GTP, un nouveau programme de travaux a été défini pour remplacer 170 points lumineux obsolètes et énergivores par des luminaires d'éclairage public LED dans diverses rues et parkings de la commune.

Elle donne la parole à M. DOUYERE qui présente le programme de la tranche 3 qui porte sur :

- la dépose des vieux luminaires et la pose de 144 luminaires LED qui seront installés sur les mâts existants.
- la dépose des vieux luminaires et la pose de 6 crossettes avec luminaires LED qui seront installés dans le chemin du Moulin et la rue Saint Julien.
- la dépose des lampadaires existants et la mise en place de 6 mâts neufs équipés de luminaires LED dans la rue Jean Moulin.
- la pose de 14 kits rétrofit dans les luminaires de la rue de la Gare et dans la rue Nationale (entre le n° 119 et Groupama)
- le remplacement des coffrets de pied de mât.

M. DOUYERE indique que l'entreprise Bouygues ES, qui assure la maintenance de l'éclairage public, a été sollicitée pour chiffrer ces travaux qui pourraient débuter en début d'année 2024.

Il ajoute que d'autres travaux sont à prévoir dans un prochain programme comme l'extension du réseau chemin du Rocher (5 500€), rue de la Petite Charmoie (93 000€), chemin des Pelonnières (39 000€) ainsi que la rénovation de l'éclairage au stade de foot (29 000€).

Mme ANGERS demande si une extension du réseau pourra également être prévue route du Breil. M. DOUYERE lui indique que cela pourra faire l'objet d'un échange lors de la prochaine réunion du GTP.

M. GIRAULT demande si au moins le passage des gaines pour alimenter le réseau d'éclairage public sur le futur chemin piéton rue du jeu de Paume, voire une extension du réseau jusqu'aux Pelonnières, a bien été prévue à l'occasion du prochain chantier du cheminement piétonnier.

M. PASQUIER répond que ce n'est pas prévu dans la consultation des travaux.

Le Maire présente le devis de la société BOUYGUES Energies et Services pour cette opération qui s'élève à 95 533,92 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour :

- valide le devis de la société BOUYGUES Energies et Services pour la somme de 95 533,92 € HT,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

### **D03 – RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS VERT**

Le Maire rappelle à aux membres du Conseil Municipal que les communes peuvent bénéficier du Fonds Vert pour accélérer la transition écologique sur leur territoire autour de 3 axes thématiques :

- Le renforcement de la performance environnementale
- L'adaptation au changement climatique
- L'amélioration du cadre de vie.

Le nouveau programme pour la rénovation de l'éclairage public – Phase 3 étant établi, le Maire invite le Conseil Municipal à présenter une demande de subvention dans le cadre de l'action « Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public », comprise dans le thème du renforcement de la performance environnementale.

Ce projet, dont le coût estimatif total s'élève à 95 533 € HT, comprend les travaux suivants :

- la dépose des vieux luminaires et la pose de 144 luminaires LED qui seront installés sur les mâts existants.
- la dépose des vieux luminaires et la pose de 6 crossettes avec luminaires LED qui seront installés dans le chemin du Moulin et la rue Saint Julien.
- la dépose des lampadaires existants et la mise en place de 6 mâts neufs équipés de luminaires LED dans la rue Jean Moulin.
- la pose de 14 kits rétrofit dans les luminaires de la rue de la Gare et dans la rue Nationale.
- le remplacement des coffrets de pied de mât.

Elle présente le plan de financement prévisionnel, sachant que l'autofinancement s'ajustera en fonction des subventions réellement attribuées et un reste à charge pour la Commune d'un minimum de 20% des dépenses :

Dépense € HT		Recettes	
Rénovation de l'éclairage public – Phase 3	95 533	Fonds vert (50%)	47 766
		Certificat Economie Energie (5%)	4 776
		Autofinancement Commune (45%)	42 991
TOTAL	95 533	TOTAL	95 533

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 17 voix pour,

- donne son accord sur le projet de remise à niveau des installations d'éclairage public – Phase 3 pour un montant prévisionnel de travaux de 95 533 € HT,
- sollicite l'attribution d'une aide financière de l'Etat au titre du Fonds Vert,
- dit que les dépenses correspondantes sont inscrites sur le budget 2023,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **D04 – MISE EN PLACE D’UN ÉCLAIRAGE AUTONOME COUR DU LOUVRE**

Le Maire informe l’assemblée que suite aux réunions du GTP, il est envisagé d’installer un mât doté d’une lanterne solaire, donc complètement autonome et non relié au réseau d’éclairage public, dans la cour du Louvre afin de sécuriser les déplacements dans ce secteur situé en retrait de la rue Nationale. Elle présente le devis établi par L’entreprise Bouygues ES d’un montant de 4 230,97 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité par 17 voix pour :

- valide le devis de la société BOUYGUES Energies et Services pour la somme de 4 230,97 € HT,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

## **2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES**

### **D05 – ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - CLASSE DE DÉCOUVERTE ET CLASSE PATRIMOINE 2024**

Le Maire expose aux membres présents que pour l’année scolaire 2023/2024, l’équipe enseignante de l’école René Cassin a construit un projet qui concernera les élèves de niveau CM1 et CM2, soit un total de 56 élèves actuellement, 51 habitant Bouloire et 5 de Surfonds.

Elle présente ce projet autour de l’histoire qui comprend 2 volets :

- une classe de découverte au château de Guédelon (89) pour un séjour de 3 jours/2 nuits qui aura lieu mi-mai 2024.
- une classe patrimoine avec le Pays du Perche Sarthois sur l’histoire de Bouloire et le fonds de livres anciens de Saint-Calais, sur les mois de janvier à février 2024.

La Coopérative scolaire assure le financement du projet et s’occupe de récupérer le paiement des participations auprès des familles.

Le séjour près de Guédelon est prévu au Domaine de l’Espérance (58 Dampierre sous Bouhy). Le coût total comprenant l’hébergement et les transports en car (SARL Anille Braye Transports) s’élève à 14 030 € TTC.

La classe patrimoine à Saint-Calais représente un coût maximum de 2 900 € TTC (chiffre indiqué par le Directeur - devis non reçu).

Le coût total du projet 2024 s’élève donc au maximum à 16 930 € pour 56 élèves, soit 302 € par élève.

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge 50% du coût du projet pour les 51 enfants de Bouloire, soit au maximum 7 710 €, le reste étant financé par la Commune de Surfonds pour les 5 enfants fréquentant les classes concernées, l’APE, la MAE et les familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité par 17 voix pour :

- décide de prendre en charge 50% du coût du projet pour 51 enfants de Bouloire, soit au maximum 7 710 €, pour la classe de découverte et la classe patrimoine de 2024,
- autorise le Maire, ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette délibération.

### **D06 – ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE THÉÂTRE ÉPIDAURE**

Le Maire rappelle à l’assemblée que le théâtre Epidaure est utilisé tout au long de l’année pour des spectacles présentés par des compagnies professionnelles et d’amateurs, au public et aux scolaires, et également pour des séances cinéma qui ont lieu une à deux fois par mois.

Elle indique qu’il est équipé d’un matériel son et lumière, installé à l’ouverture du Centre Culturel, qui devient obsolète et consomme beaucoup d’électricité.

Pour aider le spectacle vivant, il devient nécessaire de faire l’acquisition d’un nouveau matériel technique destiné à équiper la scène en systèmes son et lumière, plus performants et efficaces et moins énergivores.

Le coût prévisionnel des acquisitions s’élève à 8 404,87 € HT.

Le Maire présente le devis de la société NT EVENT de Parigné l’Evêque qui se décompose comme suit :

- Système son : 3 enceintes avec les câbles et connecteurs - Montant : 3 160,56 € HT
- Eclairage scénique : 10 projecteurs LED et leurs accessoires divers - Montant : 5 244,31 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour :

- valide le devis de la société NT EVENT pour la somme de 8 404,87 € HT,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

### **D07 – DÉCORS LUMINEUX POUR LA PLACE DU CHÂTEAU**

Le Maire explique à l'assemblée que les rideaux lumineux installés pour la période de Noël sur la tour du château ne sont plus en bon état de fonctionnement, les câbles s'étant détériorés au fil des années.

Afin de poursuivre l'animation du centre bourg au moment des fêtes de fin d'année et pour remplacer les rideaux défectueux, le Maire présente aux conseillers municipaux le devis de l'entreprise LEBLANC ILLUMINATIONS du Mans, qui comprend l'acquisition de 8 rideaux de guirlandes LED d'une longueur de 10 m pour un montant de 5 568,40 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour :

- valide le devis de l'entreprise LEBLANC ILLUMINATIONS pour la somme de 5 568,40 € HT,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

### **D08 – PROJET D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION LARES**

Le Maire invite le Conseil Municipal à se positionner sur le projet d'adhésion tel qu'il a été présenté avant le début de la séance.

Elle rappelle les principales informations sur l'Association du Centre Social Lares, créée en 1981 et située sur la commune de Montfort le Gesnois, qui intervient sur 13 communes de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien. Membre de la Fédération des Centres Sociaux, le centre social propose toute une palette d'activités, portées par une équipe de professionnels et de bénévoles.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la CAF a validé son projet social pour les quatre prochaines années (2023-2026) avec pour objectifs : créer du lien sur le territoire, répondre aux besoins des habitants au travers plusieurs axes tels que la santé et le bien-être, la parentalité, la mobilité et le pouvoir d'agir des habitants.

La Commune est sollicitée par l'association LARES pour demander son adhésion afin de permettre aux habitants de Bouloire de bénéficier de ses services.

Le montant de l'adhésion est de 9 € par habitant et par an. Pour information, cela représente en 2023 un montant de 19 269 € à verser par la Commune à l'association LARES.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce projet d'adhésion.

M. GIRAULT estime que le Centre Social LARES est trop loin de Bouloire. Il indique que les biluriens vont au Breil pour France Services, qu'un Service Jeunesse est présent localement et qu'il y a aussi des bénévoles sur Bouloire. Il déplore la multiplication des structures sociales : épicerie solidaire à Montfort, Restos du Cœur à Connerré... Il ajoute que certains habitants de Bouloire se rendent aussi sur Le Grand-Lucé. L'adhésion lui semble très coûteuse. Il regrette que l'association n'ait pas mis l'accent sur les animations et services qui pourraient être mises en place spécifiquement sur Bouloire. Il propose plutôt d'augmenter la subvention versée au C.C.A.S. de Bouloire.

M. BOUCHÉ émet également des réserves sur l'utilité de cette adhésion. Il précise que les activités et les services se déroulent essentiellement sur Montfort le Gesnois. Il craint que les habitants de Bouloire considèrent être trop éloignés de Montfort pour pouvoir bénéficier des aides de LARES. Il ajoute que le montant de l'adhésion qui s'élève à environ 20 000 € par an va peser sur les dépenses de la Commune pour un résultat incertain au niveau des habitants de Bouloire. Il ajoute que les deux structures de la Petite enfance gérées par l'association sont en fait payées par la CDC du Gesnois Bilurien.

Mme ASSE-ROTTIER précise que la démarche est différente entre aller aux Restos du Cœur et faire ses courses dans une épicerie solidaire, cette dernière étant à son avis plus valorisante pour les bénéficiaires. Elle ajoute que l'association propose d'autres services comme l'hôtel social pour l'accueil notamment des femmes avec ou sans enfants qui se retrouvent sans toit.

M. HARASSE trouve également le montant de l'adhésion trop cher.

Mme DUFOUR-BRAY estime que la présentation globale en début de séance n'a pas été convaincante, les aides et accompagnements n'ont pas été assez valorisés pour une adhésion de Bouloire.

Mme ANGERS propose de développer la communication sur les missions du C.C.A.S.

Le Maire invite le Conseil Municipal à passer au vote sur ce sujet. Le vote donne les résultats suivants :

- 7 abstentions (DUFOUR-BRAY, JM. PAINEAU, R. PASQUIER, DOUYERE, DELOUBES, GENET et CANDELÉ)

- 8 voix contre (S. PAINEAU, A. PASQUIER, ANGERS, HARASSE, HERRAULT, CHANTEPIE, BOUCHÉ, GIRAULT)

- 2 voix pour (GODMER et ASSE-ROTTIER)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à l'Association du Centre Social Lares.

## **D09 – MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Maire informe l'assemblée qu'elle a été sollicitée par l'Association des Parents d'Elèves (APE) pour bénéficier de la gratuité de la salle polyvalente pour les manifestations qu'elle organise, soit 3 utilisations au cours de l'année scolaire (soirée dansante, loto, braderie). Les bénéfices réalisés par l'APE grâce à ces événements sont reversés à la Coopérative scolaire de l'école au profit des actions mises en place par l'école René Cassin. Mais les soirées Lotos 2022 et 2023 n'ont pas connu la réussite attendue et le coût de location de la Salle polyvalente minore les bénéfices à reverser.

Le Maire indique qu'elle est assez favorable à cette demande car la requête de l'APE est au bénéfice de tous les enfants de Bouloire.

Elle rappelle qu'actuellement la 1<sup>ère</sup> utilisation de l'année de la Salle polyvalente est gratuite pour chaque association de Bouloire.

Elle propose au Conseil Municipal d'accorder à l'Association des Parents d'Elèves 3 gratuités annuelles de la Salle polyvalente pour ses manifestations.

M. BOUCHÉ indique que les autres associations communales risquent de demander à bénéficier du même avantage.

Mme CHANTEPIE demande si d'autres associations bénéficient de gratuités multiples. Elle souhaiterait connaître le nombre de locations annuelles par associations.

M. DOUYERE précise que l'association Générations Mouvement de la commune a droit à 4 locations gratuites annuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions (GODMER et HERRAULT), décide d'accorder la gratuité de la Salle polyvalente pour les 4 premières utilisations annuelles à toutes les associations de Bouloire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **2.3 PERSONNEL COMMUNAL**

### **D10 – PROMOTION INTERNE – CRÉATION DE POSTE PERMANENT**

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des promotions internes 2023, un agent de la collectivité a été inscrit sur la liste d'aptitude établie par le Centre de Gestion de la Sarthe dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise. Il convient donc de créer ce poste afin de pouvoir le nommer à ce grade.

Cet agent, titulaire du grade d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe, travaille à temps complet au Service Technique. Par la promotion interne, il peut bénéficier d'une nomination dans un cadre d'emploi supérieur à celui qu'il occupe actuellement.

Le Maire demande au Conseil Municipal de créer un poste d'Agent de Maîtrise pour une durée d'emploi de 35h à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Elle indique que le poste occupé précédemment par cet agent sera supprimé à la même date et qu'il sera tenu compte de ces changements dans le tableau des emplois.

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrises territoriaux,  
Vu la liste d'aptitude établie le 21 septembre 2023 par le Centre de Gestion de la Sarthe fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne,  
Vu le budget communal,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix pour décide :

- décide la création du poste dans le grade suivant à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 :
  - \* Agent de Maîtrise : 1 poste à temps complet
- de modifier le tableau des emplois et des effectifs,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires,
- charge le Maire de signer tous les documents relatifs à cette délibération.

## **2.4 POINTS DIVERS**

### **D11 – RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Le Maire présente à l'assemblée les décisions qu'elle a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
  - \* Fourniture WC et accessoires par CPM pour 237,72 € HT
  - \* Achat d'une visseuse chez FOUSSIER pour 339,39 € HT,
  - \* Achat d'un vidéo projecteur pour la salle polyvalente chez TIC pour 2 438,60 € HT
  - \* Achat d'une plaque vibrante chez FOUSSIER pour 1 399 € HT.
  - \* Fourniture et pose de l'ossuaire au cimetière par la STE VAUTCARANNE pour 1 191,67 € HT
  - \* Fourniture et pose d'une stèle en granit poli au jardin du souvenir par la STE VAUTCARANNE pour 383,33 € HT
  - \* Fourniture et pose bordures rue Jean Rostand par STE HRC pour 1 050 € HT
  - \* Fourniture et pose de 17 extincteurs par la Sté CHUBB pour 2 262,02 € HT
  - \* Achat meubles de cuisine pour l'atelier chez LEROY MERLIN pour 838,25 € HT
  - \* Achat d'un aspirateur pour l'école maternelle chez PLG pour 476,77 € HT
  - \* Entretien curatif extincteurs par la Sté CHUBB pour 343,59 € HT
  - \* Achat d'un évier cuisinette à poser pour le Service technique chez ANVOLIA pour 485,84 € HT
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrat d'assurance et indemnité de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière :
  - \* Achat d'une concession de terrain pour une durée de 30 ans par la famille CHALMEY
  - \* Achat d'une concession de terrain pour une durée de 30 ans par la famille ALÉTON
  - \* Renouvellement d'une concession de terrain pour une durée de 50 ans par la famille HELFRICH
  - \* Renouvellement d'une concession de terrain pour une durée de 50 ans par la famille GAULUPEAU
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
  - \* Vente par M. LAGARDE Yoann d'une propriété bâtie au 116 rue Nationale,
  - \* Vente par les Consorts GUILLARD d'une propriété bâtie au 7 chemin de la Houssaye,
  - \* Vente par M. M. JODEAU Jean-Claude d'une propriété bâtie au 15 rue de Haute Rue,
  - \* Vente par M. et Mme COLLET Max d'une propriété bâtie au 2 impasse de la Teillerie,
  - \* Vente par M. et Mme BRETEAU Denis d'une propriété bâtie au 47 rue du Collège.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

## **D12 - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RAPPORT 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE**

Le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, la Commune doit établir un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif. Ce rapport établi pour l'année 2022 a été envoyé par mail à chaque conseiller municipal.

M. BOUCHE s'interroge sur l'augmentation des recettes pour le délégataire du Service, VEOLIA.

M. GIRAULT demande pourquoi il y a un abonné de moins qu'en 2021.

Ne pouvant apporter de réponses directement à ces questions précises, M. DOUYERE indique qu'il va demander des explications à VEOLIA et que les réponses seront adressées par mail aux conseillers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix pour :

- adopte le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, tel qu'annexé à la présente délibération,
- charge le Maire d'en assurer la publicité voulue par la réglementation en vigueur.

### **3 – DIVERS**

#### **\* Travaux angle de la rue Montreuil et de la rue du Jeu de Paume**

M. HERRAULT alerte le Conseil Municipal sur la circulation et l'accès difficile notamment à l'école maternelle pour les parents en raison des travaux de construction dans ce secteur, des véhicules de chantier étant mal garés et gênant pour la fluidité du trafic.

#### **\* Aire de camping-cars**

M. GIRAULT signale que les emplacements de stationnement pour les camping-cars commencent à être envahis par l'herbe. Il préconise de mettre en œuvre rapidement une action de désherbage avant que la totalité des surfaces ne soient enherbées.

#### **\* Local de la radio Ornithorynque**

M. GIRAULT soulève le problème du manque de place à l'entrée du local de la radio, ce qui empêche d'y entreposer le bac de collecte des ordures ménagères.

#### **\* Eclairage rue de la Petite Charmoie**

Mme ANGERS signale que l'absence d'éclairage public rue de la Petite Charmoie est anxiogène lorsqu'il faut se déplacer à pied de nuit.

#### **\* Manque de bancs**

Mme ANGERS transmet des demandes d'installation de bancs dans différentes rues de la commune.

#### **\* Publication du procès-verbal du Conseil Municipal**

Suite à une question de Mme ANGERS sur la publication tardive des procès-verbaux des séances de Conseil Municipal, il est indiqué que les procès-verbaux ne sont publiés que lorsqu'ils sont validés par le Conseil Municipal suivant, soit généralement un mois après la date de la séance.

#### **\* Affichage sur le rond-point du Super U**

Mme PASQUIER demande si la cadre métallique permettant l'accroche d'un affichage au niveau du rond-point du Super U peut être utilisé librement.

Le Maire indique que cet emplacement est réservé pour communiquer sur la saison culturelle à Epidaure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.